



Règlements Etang De Pêche 2021

La pêche aux étangs des H.U.S entraîne la connaissance et l'acceptation des statuts et du règlement.

Lisez le bien avant de vous engager.

Chaque membre de la section devra avoir la carte de pêche sur lui quand il pêchera aux étangs des H.U.S et devra la présenter aux contrôleurs de pêche en cas de demande

Elle ne peut être Vendue ou Prêtée

- Agents hospitaliers : 15€
- Concubin ou compagnon : 30€
- Retraité: 27€ dont 12€ pour la cotisation amicale.
- Externes : 60€
- Les enfants de pêcheurs, âgés de 13 à 18 ans : 15€
- enfants de plus de 18 ans : 30 €

La clé pour les nouveaux adhérents, en cas de perte ou de casse : 30€.

La carte journalière est valable pour une journée de pêche pendant la saison de pêche 2021 un pêcheur titulaire d'un permis de pêche des H.U.S peut inviter 2 pêcheurs, pour un montant de 5 € par jour et par personne.

Les invités pourront pêcher avec 1 canne accompagnés du dit parrain. La pêche au moulinet garni de tresse est tolérée SI UNE ARRACHÉ EN NYLON

(1-1,5m)

Les enfants (jusqu'à 12 ans) des parents titulaires d'un permis de pêche des H.U.S pourront pêcher gratuitement avec 1 canne, pas de moulinet et la présence d'un parent est obligatoire.

Règlements petit étang et Illkirch

- Rod Pod Interdit
 - 2 cannes maximum
 - Hameçon de 10 maximum
 - Pêche au pain flottant interdit
 - Micro Ardillon toléré
 - Tresse autorisée sur le moulinet mais arrachée en Nylon obligatoire
 - La pêche au leurre, cuillère, est interdite (autorisée du 13-11 au 31-01)
 - Interdiction de pénétrer dans l'eau pour pêcher. **Tapis de réception obligatoire**
- Épuisette adaptée au poisson.**

Règlement Grand étangs :

- La pêche est interdite dans la frayère et dans sa limite proche
- La pêche au pain flottant est interdite
- Interdiction de pénétrer dans l'eau pour pêcher
- **Hameçon de 6 maximum avec microardillon**
- **La tresse est autorisé sur les moulinets si une arracher en nylon (1-1,5m)**
- La pêche au leurre, cuillère, est interdite (autorisée du 13-11 au 31-01)

- tapis de réception adapté a la taille du poisson obligatoire
- Grande épuisette obligatoire

Tous poisson pris doit être remis à l'eau dans les meilleures conditions possibles. Les sacs ou sachets plastique sont interdits tous comme les seaux. Bourriche uniquement.

Sont autorisés : maïs, pain, asticots, verre de terre, pellets, pâtes, bouillettes en quantité raisonnable.

Un emplacement de berge de 10m a été aménagé pour les personnes à mobilité réduite, présence d'un barbecue à côté. Les postes de pêche doivent obligatoirement rester **propre** après le départ du pêcheur. Les barbecues mis à disposition ne sont pas des **poubelles**.

Période d'ouverture de la pêche : du 13 Mars au 28 Novembre 2021

Ouverture du brochet 4 mai 2021 au 31 janvier 2022

Consigne diverses:

- **Toujours refermer le portail même si des personnes sont encore présentes**
 - **Il est strictement interdit de pénétrer dans l'eau pour pêcher, amorcer, s'y baigner, d'utiliser des embarcations quelconques et de faire un feu à même le sol " barbecue sur pied obligatoire "**
- **De nuire à autrui par le stationnement, le bruit , l'agressivité ou autre comportements gênants.**
- **De quitter son emplacement sans avoir récupéré toute formes de déchets**
- **Les animaux sont tolérés sous la surveillance de leur maître(ramasser les crottes)**
- **Le WC mis à disposition doit impérativement resté propre !**

Les tailles de poissons sont réglementées :

Brochet = 50cm ; Sandre = 50 cm ;

Les silures et les perches soleils pêchés dans les étangs NE DOIVENT PAS ÊTRE REMIS A L'EAU.

La pêche en NO KILL est prolongée en 2021. Les poissons pris doivent après pesage et photo souvenir être remis délicatement et le plus rapidement possible à l'eau.

Les véhicules seront garés de façon à ne pas gêner la circulation. Le n° d'immatriculation, un n° de tel , ainsi que le matricule pour les adhérents hospitaliers devront être signalés lors du renouvellement de la carte. Toutes les cartes doivent être signées et y apposé une photo du pêcheur.

Liste des pièces à fournir pour toute nouvelle demande de carte:

- Carte de l'amicale à jour et une photo pour la carte de pêche .

Les contrôleurs sont autorisé à pêcher en dehors des dates et des heures d'ouvertures après validation par le responsable.

TOUS MANQUEMENT AU RÈGLEMENT SERA SUIVI DU RETRAIT IMMEDIAT DU PERMIS DE PÊCHE AINSI QUE DE LA CLÉ D'ACCÈS.

Lu et approuvé :

